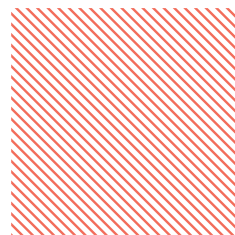
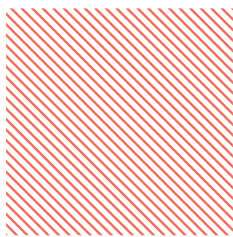




ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

Rapport annuel 2016



> Qui nous sommes

L'Organisation mondiale du commerce s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

> Comment utiliser le rapport

Le Rapport annuel 2016 commence par un message du Directeur général de l'OMC et un bref aperçu de l'année écoulée. Il donne ensuite une description plus détaillée des domaines d'activité de l'OMC au cours des 12 derniers mois.

> Pour en savoir plus

Site Web: www.wto.org/fr

Questions d'ordre général: enquiries@wto.org

Téléphone: +41 (0)22 739 51 11

> Le présent rapport est également disponible sous forme d'application à télécharger sur votre tablette ou votre téléphone mobile



pour les iPad et iPhone



pour Android



pour Kindle

Rapport **Annuel**

2016



Principaux événements de 2015



Moment marquant : L'OMC célèbre son 20^e anniversaire

L'OMC a célébré
son 20^e anniversaire
le 1^{er} janvier 2015.

Voir page **8**

Moment marquant : Conférence ministérielle de Nairobi

La Conférence ministérielle
s'est tenue à Nairobi du
15 au 19 décembre 2015.

Voir page **20**



Moment marquant : 5^e Examen global de l'Aide pour le commerce

Le 5^e Examen global
de l'Aide pour le commerce a eu
lieu du 30 juin au 2 juillet 2015.

Voir page **132**

Moment marquant : Forum public 2015

Le Forum public a eu lieu du
30 septembre au 2 octobre 2015

Voir page **146**



Moment marquant : Portes ouvertes de l'OMC

La cinquième journée portes
ouvertes de l'OMC a eu lieu le
14 juin 2015.

Voir page **162**



1. Introduction	2
Message du Directeur général Roberto Azevêdo	2
Bref historique	6
Comprendre l'OMC	4
Moment marquant : L'OMC célèbre son 20 ^e anniversaire	8
2. Panorama 2015	10
Événements de 2015	12
L'année en bref	14
Moment marquant : Conférence ministérielle de Nairobi	20
3. Les Membres	22
Accession à l'OMC	24
Une composition mondiale	28
4. Négociations commerciales	30
Les règles commerciales ne peuvent pas être modifiées sans l'accord de tous les Membres de l'OMC, qui doivent parvenir à un consensus dans le cadre de cycles de négociations.	
5. Mise en œuvre et suivi	50
Les différents conseils et comités de l'OMC veillent à ce que les accords soient convenablement mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres de l'OMC font l'objet d'un examen périodique.	
6. Règlement des différends	106
Les Membres de l'OMC soumettent des différends à l'OMC lorsqu'ils considèrent qu'il est porté atteinte à leurs droits au titre des accords commerciaux. Le règlement des différends relève de la compétence de l'Organe de règlement des différends.	
7. Soutien du développement et renforcement des capacités commerciales	122
L'OMC s'efforce d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et leur accorde des délais plus longs pour mettre en œuvre les accords commerciaux. Des centaines de cours de formation sont organisés chaque année à l'intention des fonctionnaires de ces pays.	
8. Communication	142
L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public pour renforcer la coopération et faire mieux connaître les questions commerciales.	
9. Secrétariat et budget	172
Le Secrétariat de l'OMC emploie plus de 600 personnes au bénéfice d'un contrat régulier qui coordonne les activités de l'OMC. Le budget annuel de l'OMC est financé pour l'essentiel par les contributions de ses Membres.	
La structure de l'OMC	184
Présidents des organes de l'OMC (au 31 décembre 2015)	185
Membres de l'OMC	186
Abréviations et autres renseignements	187
Télécharger l'application	188

Message du Directeur général Roberto Azevêdo

Nul doute que l'année 2015 aura été l'une des années les plus mémorables de l'histoire de l'OMC. Non seulement nous avons célébré les 20 ans de l'Organisation, mais aussi l'année s'est achevée sur le succès de notre dixième Conférence ministérielle, à Nairobi, où plusieurs accords historiques ont été conclus.

Le «paquet de Nairobi» comprend six décisions ministérielles portant sur l'agriculture, le coton et les questions présentant un intérêt particulier pour les pays les moins avancés (PMA). Il comprend aussi l'engagement historique de supprimer les subventions à l'exportation de produits agricoles, ce qui est la réforme la plus importante des règles du commerce international dans le domaine de l'agriculture depuis la création de l'OMC. Les agriculteurs et les exportateurs des pays en développement bénéficieront tout particulièrement de cette décision.

Les pays en développement bénéficieront également des autres décisions prises à Nairobi. Parmi ces décisions, il faut citer l'engagement des Membres de l'OMC de trouver une solution permanente concernant les règles relatives à la détention de stocks de denrées essentielles à des fins de sécurité alimentaire, et l'engagement d'élaborer un mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement. Pour les PMA, les Ministres sont convenus de mesures visant à favoriser leur intégration dans l'économie mondiale, y compris l'octroi d'un traitement préférentiel aux fournisseurs de services des PMA. En outre, les Membres ont approuvé des mesures visant à aider les producteurs de coton à faible revenu à accéder à de nouveaux marchés.

La Conférence a également été marquée par la conclusion d'un accord historique sur l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information, qui permettra l'élimination des droits de douane sur 201 produits des technologies de l'information supplémentaires, dont le commerce est estimé à plus de 1 300 milliards de dollars EU par an.

Le succès de la Conférence ministérielle de Nairobi fait suite à celui de la Conférence ministérielle de Bali, en décembre 2013, où les Ministres ont approuvé l'Accord sur la facilitation des échanges qui fait partie du «paquet de Bali». On estime qu'une fois mis en œuvre, ce nouvel accord pourrait entraîner une augmentation des exportations mondiales de marchandises allant jusqu'à 1 000 milliards de dollars EU par an grâce à la réduction des temps de transit et à la diminution d'environ 15% des coûts du commerce.

L'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres de l'OMC l'auront

ratifié. Nous constatons des progrès significatifs dans cette direction. En avril 2016, 77 Membres avaient ratifié l'Accord et déposé leurs instruments d'acceptation auprès de l'OMC.

Nous notons aussi des progrès importants en ce qui concerne le Protocole portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC). En 2015, dix autres Membres de l'OMC ont accepté le Protocole qui vise à permettre aux Membres les plus pauvres d'accéder plus facilement à des médicaments abordables. Là encore, le Protocole entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres de l'OMC auront ratifié l'amendement. Nous sommes maintenant tout près du but.

Un autre résultat positif de la Conférence de Nairobi a été l'approbation des textes relatifs à l'accession à l'OMC du Libéria et de l'Afghanistan. Ces deux pays ont traversé récemment des périodes de turbulences, aussi suis-je heureux de voir qu'ils considèrent leur accession à l'OMC comme un moyen d'assurer plus de stabilité et de croissance économique dans l'avenir. Pour marquer ces événements très importants, j'ai eu le plaisir de partager l'estrade à Nairobi avec la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et avec le Chef adjoint de l'Exécutif afghan, Mohammad Khan Rahmani.

J'ai également été ravi de voir les Seychelles et le Kazakhstan devenir officiellement Membres de l'OMC l'année dernière. Les Seychelles sont le dernier petit État insulaire en développement à avoir rejoint l'Organisation et, avec l'arrivée du Kazakhstan, pays de 27 millions d'habitants, c'est une autre grande économie qui entre dans la famille de l'OMC.

La générosité de nos hôtes kényans a été un autre trait marquant de la Conférence de Nairobi. J'ai été très honoré par la présence du Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, à la cérémonie d'ouverture. La Conférence elle-même a été présidée avec talent par la Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya, Amina Mohamed. La Conférence a été en soi un événement historique car c'était la première Conférence ministérielle de l'OMC tenue sur le sol africain.

Si la Conférence de Nairobi a été à bien des égards un succès, elle a aussi présenté quelques défis à l'OMC.





« Le principal message de la Conférence de Nairobi, notre deuxième Conférence ministérielle réussie en deux ans, est que l'OMC peut produire des résultats négociés très significatifs; et le message que je reçois des Membres est clair: ils veulent continuer à produire des résultats dans les années à venir. »

La Déclaration ministérielle adoptée à la fin de la Conférence reconnaît que les Membres de l'OMC « ont des vues différentes » sur l'avenir des négociations du Cycle de Doha. Bien que tous les Membres restent fermement déterminés à faire avancer les négociations sur les questions de Doha restantes, aucun consensus n'a été trouvé sur la manière de procéder. De plus, la Déclaration note que certains Membres souhaiteraient aussi aborder des questions ne relevant pas du mandat de Doha. Les Membres doivent faire face à ces divisions fondamentales sur le programme de négociation et doivent décider comment aller de l'avant.

Malgré ces différences, le principal message de la Conférence de Nairobi, notre deuxième Conférence ministérielle réussie en deux ans, est que l'OMC peut produire des résultats négociés très significatifs; et le message que je reçois des Membres est clair : ils veulent continuer à produire des résultats dans les années à venir. En effet, j'observe maintenant un degré d'intérêt et d'optimisme à l'égard de nos travaux que je n'avais pas vu depuis bien longtemps.

Bien que le programme de négociation attire beaucoup d'attention, nous devons aussi continuer à mettre l'accent sur ce que nous réalisons dans nos autres domaines d'activité. En 2015, le seuil important du 500^e différend commercial soumis à l'OMC a été atteint, ce qui témoigne de la confiance continue des Membres dans le système de règlement des différends. Au cours des dernières années, l'ampleur et la complexité des différends portés devant l'OMC ont considérablement augmenté, ce qui exerce une pression sur les ressources dont nous disposons. Pour faire en sorte que le système reste l'un des plus efficaces du monde, j'ai procédé à quelques réformes internes afin qu'il ait les ressources nécessaires pour continuer à produire des résultats à la hauteur des attentes des Membres.

Par ailleurs, nous poursuivons nos travaux sur le suivi des politiques commerciales des pays. À la fin de 2015, 151 des 162 Membres de l'OMC avaient fait l'objet d'un examen approfondi de leurs politiques et pratiques commerciales. Concernant l'ensemble des Membres, notre dernier rapport de suivi du commerce a révélé que le stock de mesures restrictives pour le commerce imposées par les Membres de l'OMC depuis 2008 continue d'augmenter. Seulement 20%

des restrictions mises en place ont été supprimées, ce qui signifie que le rythme de suppression de ces mesures doit être accéléré. C'est un domaine dans lequel une vigilance et une action soutenues seront nécessaires en 2016.

Nous continuons en outre à œuvrer pour renforcer les capacités commerciales des pays en développement Membres. En 2015, nous avons organisé plus de 300 activités de formation et aidé près de 15 000 participants à mieux comprendre les Accords de l'OMC et le système commercial multilatéral. Nous avons aussi lancé la deuxième phase du Cadre intégré renforcé, pour que celui-ci puisse continuer à fournir un soutien pratique essentiel aux PMA.

L'initiative Aide pour le commerce de l'OMC continue d'aider les pays en développement à participer plus efficacement au commerce mondial. Selon les derniers chiffres disponibles, les engagements des Membres de l'OMC au titre de cette initiative ont augmenté de 1,8 milliard de dollars EU par rapport à l'année précédente. Le cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a lieu à l'OMC en juillet 2015, a souligné le rôle important que peut jouer cette initiative en aidant la communauté internationale à atteindre les Objectifs de développement durable récemment adoptés par l'ONU. Grâce à la décision prise à Nairobi de supprimer les subventions à l'exportation de produits agricoles, nous avons déjà atteint une cible importante du deuxième Objectif de développement durable, intitulé « Faim zéro ».

En cette année d'anniversaire, nous nous devons d'accomplir des réalisations majeures et de commencer à tracer un chemin pour l'avenir. En ce sens, l'année 2015 a été une année fructueuse. Elle a été à bien des égards une année historique pour l'OMC, et elle a créé la dynamique dont nous avons besoin pour réaliser beaucoup d'autres avancées historiques dans les années à venir, au service de la croissance, du développement et de la création d'emplois partout dans le monde.

Roberto Azevêdo
Directeur général

Comprendre l'OMC

Il y a plusieurs manières de considérer l'Organisation mondiale du commerce. C'est une organisation qui s'occupe de l'ouverture commerciale. C'est une enceinte où les gouvernements négocient des accords commerciaux. C'est un lieu où ils règlent leurs différends commerciaux. C'est une organisation qui administre un ensemble de règles commerciales. L'OMC aide les pays en développement à renforcer leur capacité commerciale. C'est essentiellement un lieu où les gouvernements Membres tentent de régler les problèmes commerciaux qui les opposent.

Qui nous sommes

L'OMC est née de négociations visant à réduire progressivement les obstacles au commerce. Les pays, confrontés à de tels obstacles, ont voulu les réduire et les négociations ont permis d'ouvrir les marchés. Mais l'ouverture des marchés n'est pas le seul objectif de l'OMC. En effet, dans certaines circonstances, ses règles préconisent le maintien d'obstacles au commerce – par exemple pour protéger les consommateurs ou empêcher la propagation de maladies.

Au cœur du système, il y a les Accords de l'OMC, qui ont été négociés et signés par la plupart des nations commerçantes du monde. Ces textes énoncent les règles juridiques fondamentales régissant le commerce international. Il s'agit essentiellement de contrats qui obligent les gouvernements à maintenir leurs politiques commerciales dans les limites convenues. Bien qu'ils aient été négociés et signés par les gouvernements, leur but est d'aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à exercer leurs activités, tout en permettant aux gouvernements d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux.

Le but primordial du système est de faire en sorte que le commerce soit aussi libre que possible – dès lors que cela n'a pas d'effets secondaires indésirables – car cela est important pour stimuler la croissance économique et l'emploi et pour favoriser l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. Cela passe en partie par la suppression des obstacles. Mais il faut aussi veiller à ce que les individus, les entreprises et les gouvernements sachent quelles règles commerciales sont appliquées dans le monde et aient l'assurance qu'elles ne seront pas modifiées brusquement. Autrement dit, les règles doivent être « transparentes » et prévisibles.

Bien souvent, les relations commerciales mettent en jeu des intérêts contradictoires. Les accords, y compris ceux qui sont négociés à grand-peine dans le cadre de l'OMC, ont souvent besoin d'être interprétés. La façon la plus harmonieuse de régler ces divergences est de recourir à une procédure neutre reposant sur des bases juridiques convenues. C'est le but du processus de règlement des différends prévu dans les Accords de l'OMC.

Ce que nous défendons

Les Accords de l'OMC sont longs et complexes parce que ce sont des textes juridiques qui portent sur un large éventail d'activités. Mais ils s'articulent tous autour de quelques principes fondamentaux simples qui constituent la base du système commercial multilatéral.

Non-discrimination

Un pays ne doit pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux ; il ne doit pas non plus faire de discrimination entre ses propres produits, services et ressortissants et ceux des autres pays.

Plus d'ouverture

L'abaissement des obstacles au commerce est l'un des moyens les plus évidents d'encourager les échanges ; ces obstacles comprennent les droits de douane (ou tarifs) et les mesures telles que les interdictions à l'importation ou les contingents, qui limitent les quantités de façon sélective.

Prévisibilité et transparence

Les entreprises, les investisseurs et les gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que des obstacles au commerce ne seront pas érigés de façon arbitraire. La stabilité et la prévisibilité encouragent l'investissement et la création d'emplois et permettent aux consommateurs de profiter pleinement des avantages de la concurrence – plus large choix et prix plus bas.

Plus de compétitivité

En décourageant les pratiques « déloyales » telles que les subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix de dumping, c'est-à-dire à des prix inférieurs à la valeur normale pour gagner des parts de marché ; les questions sont complexes, et les règles tentent d'établir ce qui est loyal et déloyal et d'indiquer comment les gouvernements peuvent réagir, notamment en imposant des droits d'importation additionnels calculés de manière à compenser le dommage causé par le commerce déloyal.

Plus d'avantages pour les pays moins développés

En leur laissant plus de temps pour s'adapter et une plus grande flexibilité et en leur accordant des privilèges spéciaux ;



plus des trois quarts des Membres de l'OMC sont des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché. Les Accords de l'OMC leur accordent des périodes de transition pour leur permettre de s'adapter aux dispositions de l'OMC et dans le cas de l'Accord sur la facilitation des échanges, pour leur accorder un soutien pratique en vue de la mise en œuvre de l'Accord.

Protection de l'environnement

Les Accords de l'OMC permettent aux Membres de prendre des mesures pour protéger non seulement l'environnement, mais aussi la santé des personnes et des animaux et pour préserver les végétaux. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de la même manière aux entreprises nationales et aux entreprises étrangères. Autrement dit, les Membres ne doivent pas utiliser les mesures de protection de l'environnement comme des mesures protectionnistes déguisées.

Ce que nous faisons

L'OMC est conduite par les gouvernements Membres. Toutes les grandes décisions sont prises par l'ensemble des Membres, soit au niveau des ministres (qui se réunissent normalement au moins tous les deux ans) soit au niveau des ambassadeurs ou des délégués (qui se rencontrent régulièrement à Genève). Même si elle est conduite par ses États Membres, l'OMC ne pourrait pas fonctionner sans son Secrétariat, qui coordonne ses activités. Le Secrétariat emploie plus de 600 personnes. Ses experts – juristes, économistes, statisticiens et experts en communication – aident quotidiennement les Membres à faire en sorte, entre autres, que les négociations avancent de façon harmonieuse et que les règles du commerce international soient convenablement appliquées et respectées.

Négociations commerciales

Les Accords de l'OMC portent sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle. Ils énoncent les principes de la libéralisation et les exceptions autorisées. Ils contiennent les engagements pris par les différents pays pour réduire les droits de douane et les autres obstacles au commerce et pour ouvrir les marchés de services. Ils établissent les procédures à suivre pour régler les différends. Les accords ne sont pas statiques ; ils sont renégociés périodiquement, et de nouveaux accords peuvent être ajoutés, comme cela a été le cas lors des Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi, en 2013 et 2015. Les négociations continuent sur les questions relevant du Programme de Doha pour le développement,

que les Ministres du commerce des Membres de l'OMC avait lancé à Doha (Qatar), en novembre 2001.

Mise en œuvre et suivi

Les Accords de l'OMC obligent les gouvernements à assurer la transparence de leurs politiques commerciales en notifiant à l'OMC les lois en vigueur et les mesures adoptées. Les divers conseils et comités de l'Organisation veillent à ce que ces prescriptions soient respectées et à ce que les Accords de l'OMC soient convenablement mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres font l'objet d'un examen périodique, pour lequel le pays concerné et le Secrétariat de l'OMC établissent chacun un rapport.

Règlement des différends

La procédure de règlement des différends commerciaux prévue dans le cadre du Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC est indispensable pour faire respecter les règles et donc pour assurer le déroulement harmonieux des échanges. Les pays soumettent leurs différends à l'OMC lorsqu'ils estiment qu'il est porté atteinte aux droits que leur confèrent les Accords. Les décisions rendues par des experts indépendants nommés spécialement sont fondées sur l'interprétation des Accords et des engagements pris par les différents pays.

Soutien du développement et renforcement des capacités commerciales

Les Accords de l'OMC renferment des dispositions spéciales applicables aux pays en développement qui prévoient notamment des périodes plus longues pour la mise en œuvre des Accords et des engagements, des mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays et la fourniture d'une assistance pour les aider à renforcer leurs capacités commerciales, à gérer les différends et à appliquer les normes techniques. Chaque année, l'OMC organise des centaines de missions de coopération technique dans les pays en développement et dispense de nombreux cours à Genève à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux. L'initiative Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement à se doter des compétences et des infrastructures nécessaires pour accroître leurs échanges commerciaux.

Communication

L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public sur divers aspects de l'Organisation et ses négociations, afin d'intensifier la coopération et de mieux faire connaître ses activités.

Bref historique

L'OMC a vu le jour le 1^{er} janvier 1995, succédant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui régissait le commerce mondial depuis 1948. Au cours des 20 dernières années, l'OMC a largement contribué à la solidité et à la stabilité de l'économie mondiale, aidant à stimuler la croissance du commerce et à régler de nombreux différends commerciaux et à soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial.

1994

Avril

Signature de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.



1995

Janvier

L'OMC voit le jour le 1^{er} janvier.

Mai

M. Renato Ruggiero (Italie) prend ses fonctions de Directeur général de l'OMC.



1996

Décembre

La première Conférence ministérielle se tient à Singapour. L'Accord sur les technologies de l'information est conclu.



1997

Décembre

Soixante-dix Membres de l'OMC concluent un accord multilatéral sur l'ouverture de leur secteur des services financiers.



1998

Mai

La deuxième Conférence ministérielle se tient à Genève.



1999

Septembre

M. Mike Moore (Nouvelle-Zélande) devient Directeur général de l'OMC.



Novembre

La troisième Conférence ministérielle se tient à Seattle (États-Unis).

2000

Janvier

Début des négociations sur les services.

Mars

Début des négociations sur l'agriculture.



2001

Novembre

Quatrième Conférence ministérielle à Doha (Qatar). Lancement du Programme de Doha pour le développement. La Chine devient le 143^e Membre de l'OMC.



2002

Septembre

M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande) est élu Directeur général de l'OMC.



2003

Septembre

La cinquième Conférence ministérielle se tient à Cancún (Mexique).



2005

Septembre

M. Pascal Lamy (France) devient Directeur général de l'OMC.



Décembre

La sixième Conférence ministérielle se tient à Hong Kong, Chine. L'initiative Aide pour le commerce est lancée et la Déclaration de Hong Kong est adoptée.

2006

Septembre

Le premier Forum public de l'OMC est organisé à Genève.



2007

Janvier

Le Viet Nam devient le 150^e Membre de l'OMC.

Novembre

Le premier Examen global de l'Aide pour le commerce a lieu à Genève.



2009

Avril

Le Directeur général, M. Pascal Lamy, est réélu pour un second mandat de quatre ans.

Septembre

Première Journée portes ouvertes de l'OMC à Genève.

Novembre

Septième Conférence ministérielle, organisée à Genève.



2010

Janvier

Lancement du «Programme de chaires» destiné à soutenir les universités des pays en développement.



PROGRAMME
DE CHAIRES
DE L'OMC

2011

Décembre

La huitième Conférence ministérielle se tient à Genève.



2012

Août

La Russie devient le 156^e Membre de l'OMC.



2013

Septembre

Roberto Azevêdo (Brésil) devient le Directeur général de l'OMC.



Décembre

La neuvième Conférence ministérielle se tient à Bali (Indonésie). Le «paquet de Bali» est adopté.

2014

Avril

L'Accord révisé de l'OMC sur les marchés publics entre en vigueur.

Juin

Le Yémen devient le 160^e Membre de l'OMC.



Novembre

Approbation de l'Accord sur la facilitation des échanges, premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'OMC.

2015

Avril

Les Seychelles deviennent le 161^e Membre de l'OMC.

Novembre

Le Kazakhstan devient le 162^e Membre de l'OMC.

Décembre

La dixième Conférence ministérielle se tient à Nairobi (Kenya). Le «paquet de Nairobi» est adopté. L'extension de l'Accord sur les technologies de l'information est approuvée.



L'OMC célèbre son 20^e anniversaire

En 2015, l'OMC a célébré son 20^e anniversaire avec une série d'événements – lancements de publications, expositions et autres activités spéciales – destinés à rappeler aux Membres de l'OMC et au public ce que l'OMC a réalisé au cours des 20 dernières années.

Ces réalisations sont très variées. Les obstacles au commerce mondial sont historiquement bas, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC garantit le respect des règles commerciales internationales, et la participation à un système commercial mondial ouvert, de plus en plus intégré et fondé sur des règles est devenue universelle avec l'arrivée de 33 nouveaux Membres depuis 1995, dont la Chine et la Russie.

Les Membres de l'OMC ont également fait des progrès importants dans les domaines de l'ouverture commerciale. Le «paquet de Bali» de 2013 a abouti à un accord historique, l'Accord sur la facilitation des échanges qui, en simplifiant et en accélérant les procédures douanières au niveau mondial, pourrait réduire considérablement les coûts moyens du commerce. Plus récemment, lors de la Conférence ministérielle de Nairobi, plus de 50 Membres de l'OMC ont conclu un Accord élargi sur les technologies de l'information visant à éliminer les droits de douane sur plus de 200 produits de haute technologie représentant un commerce de 1 300 milliards de dollars EU par an.

À Nairobi également, les Ministres du commerce sont convenus d'éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles dans le cadre du «paquet de Nairobi». Le Directeur général de l'OMC Roberto Azevêdo a salué

ce résultat comme le «résultat le plus important concernant l'agriculture» dans l'histoire de l'Organisation.

L'augmentation du nombre de Membres de l'OMC au cours des 20 dernières années a globalement eu pour effet de dynamiser la croissance, de rendre l'économie mondiale plus stable et de renforcer l'Organisation. Les 162 Membres actuels, bientôt 164 avec l'accession de l'Afghanistan et du Libéria, comptent plus de 7 milliards d'habitants et représentent près de 96% de l'économie mondiale et 98% du commerce mondial.

Le volume des échanges a été multiplié par deux et demi depuis 1995, et la part des pays en développement est passée de 27% à 43% aujourd'hui. Les droits appliqués moyens ont été réduits de moitié, de 15% à moins de 8%. Aujourd'hui, près de 60% du commerce mondial se fait en franchise de droits, et un cinquième est soumis à des droits inférieurs à 5%.

Et, alors que les pays industrialisés dominaient le prédécesseur de l'OMC, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les pays en développement jouent aujourd'hui un rôle clé dans la gestion de l'OMC, l'élaboration de son programme de travail et la négociation de ses accords.





Temps forts du 20^e anniversaire

Pour célébrer son 20^e anniversaire, l'OMC a organisé un certain nombre d'événements soulignant ses réalisations au cours des 20 dernières années. Bon nombre de ces événements ont été organisés avec d'autres organisations intergouvernementales.

Avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMC a organisé un symposium sur le thème « La santé publique, la propriété intellectuelle et les ADPIC à 20 ans ». Le symposium a illustré l'importance de la coopération internationale pour améliorer la gouvernance mondiale dans le domaine des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et ce qui peut être accompli par des organisations travaillant à l'unisson.

Avec la Banque mondiale, l'OMC a lancé une publication conjointe intitulée *Le rôle du commerce dans l'éradication de la pauvreté*, qui présente le commerce comme un facteur clé de la croissance dans les pays en développement. « Le commerce joue un rôle essentiel comme moteur ... de la création d'emplois, et peut être un puissant moyen de réduire la pauvreté » a déclaré le Président du Groupe de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim lors du lancement de la publication.

L'OMC à 20 ans est un autre livre publié en 2015, qui regroupe les contributions des différentes divisions de l'OMC retraçant les défis et les réalisations de l'Organisation. Les ouvrages *A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO* et *The Making of the TRIPS Agreement* offrent quant à eux des témoignages de première main sur la façon dont l'ensemble de règles de l'OMC a évolué. Enfin, la publication intitulée *WTO Accessions and Trade Multilateralism* examine comment l'augmentation du nombre de Membres a élargi la portée du système commercial multilatéral.

De plus, l'OMC a publié pour son anniversaire une série de brochures portant sur différents aspects des travaux de l'Organisation pour permettre aux décideurs et au public de

mieux connaître ses activités. Également pour célébrer cet anniversaire, l'OMC a publié une série de vidéos intitulée *Trade Starts Here*, qui présente des personnes de milieux différents qui ont bénéficié du commerce dans différentes parties du monde.

L'OMC a également organisé plusieurs événements de premier plan comme le Forum public, la Journée portes ouvertes et l'Examen global de l'Aide pour le commerce.



« La principale leçon de ces deux dernières décennies, c'est l'importance de l'esprit de coopération. Sans coopération multilatérale, les Membres ne peuvent pas conclure de nouveaux accords. Et lorsque les Membres sont disposés à travailler ensemble, des accords peuvent être conclus, comme l'Histoire nous l'a montré »

Directeur général adjoint Yi Xiaozhun, qui a supervisé les activités marquant le 20^e anniversaire.